

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/185 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LA DETERMINATION DU PROGRAMME DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE A EVALUER POUR LA PERIODE 2016-2017

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à Mme GUIDICELLI Maria
Mme FILIPPI Marie-Xavière à M. CANIONI Christophe
M. GIACOBBI Paul à M. BARTOLI Paul-Marie
M. MONDOLONI Jean-Martin à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme NADIZI Françoise à M. CORDOLIANI René
Mme ORSONI Delphine à M. OTTAVI Antoine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 15/230 AC de l'Assemblée de Corse du 18 septembre 2015 portant adoption d'une charte de l'évaluation des politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse, et notamment ses annexes pour ce qui concerne la création d'un dispositif spécifique adapté à la Collectivité Territoriale de Corse,

SUR proposition du Comité de l'évaluation installé le 2 septembre 2016,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse établi en accord avec le Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le rapport du Président de l'Assemblée de Corse figurant en annexe.

En vertu de quoi, l'Assemblée de Corse :

ARTICLE 2 :

DECIDE que le programme d'évaluation des politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse relatif à la période 2016–2017 soit principalement consacré à l'évaluation du Programme Exceptionnel d'Investissement créé par l'article 53 de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

ARTICLE 3 :

DIT que cette évaluation consistera notamment d'une part à établir le bilan complet de la mise en œuvre de ce programme, dans tous ses aspects y compris la mesure de la pertinence des choix stratégiques et des effets réels sur les politiques financées, pour la période 2012-2016 et d'autre part à formuler des recommandations pour la dernière convention d'application concernant la période 2017-2020.

ARTICLE 4 :

DIT que le Comité de l'évaluation est chargé de la conduite, de l'animation et de la validation des différentes étapes de cette évaluation, avec l'assistance des services du Conseil Exécutif dédiés à cette mission.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 septembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</p>
--

**DETERMINATION DU PROGRAMME DES POLITIQUES PUBLIQUES
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE A EVALUER
POUR LA PERIODE 2016-2017**

Conformément aux dispositions des annexes de la délibération de l'Assemblée de Corse n° 15/230 AC du 18 septembre 2015 et notamment celles relatives au dispositif spécifique d'évaluation adapté à la Collectivité Territoriale de Corse, l'Assemblée de Corse a vocation à arrêter la programmation annuelle d'évaluation des politiques publiques conduites par notre Collectivité.

En conformité avec ces dispositions, en accord avec le Président du Conseil Exécutif et sur la proposition du Comité de l'évaluation installé le 2 septembre dernier, il est demandé à l'Assemblée de Corse que le programme relatif à la période 2016-2017 soit principalement consacré à l'évaluation du Programme Exceptionnel d'Investissement créé par l'article 53 de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Ce choix est essentiellement motivé par l'importance financière de ce programme et son intérêt stratégique pour le développement de la Corse. Il est d'autant plus pertinent que nous abordons la mise en œuvre de sa troisième et dernière tranche et qu'il permettra ainsi de préciser l'action à mener au service de la Corse. Il s'efforcera, aussi, au-delà des seuls cercles politiques, techniques ou administratifs, d'apporter à la population de la Corse les indications qu'elle est en droit d'attendre, quant aux choix et aux modalités de gestion qui auront été effectués sur un programme sortant de l'ordinaire, autant par ses objectifs que les moyens mobilisés.

Rappelons-le, de telles démarches n'auront de sens que si elles contribuent non seulement, à parfaire l'aide à la décision, mais également à améliorer l'information du citoyen : l'efficacité technocratique, en effet, doit aller de pair avec la transparence dans l'emploi des fonds publics. Sur tous ces enjeux, le PEI constitue donc un support particulièrement approprié.

L'évaluation proposée consistera notamment :

- d'une part à dresser le bilan de l'exécution de ce programme pour la période 2002-2016 tant en matière financière, que de pertinence des choix stratégiques, que d'ingénierie, que d'impact réel sur les politiques publiques financées,
- d'autre part à formuler des recommandations aux élus pour leur permettre de procéder aux éventuelles corrections de trajectoire qu'ils pourraient juger utiles pour la dernière période d'application 2017-2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.